

Economie | Grand Châtelleraut bénéficie d'un dispositif pour soutenir son industrie



La Région Nouvelle-Aquitaine, la préfecture de la Vienne, la communauté d'agglomération Grand Châtelleraut ont signé ce mardi 19 mars un protocole d'accord « territoires d'industrie ». Une signature programmée dans le cadre de la semaine de l'industrie. Ce dispositif lancé par l'État en novembre 2018 est axé autour de quatre grands thèmes : recruter, attirer, innover et expérimenter. Il devrait permettre à l'agglomération châtelleraudaise, dont l'économie est tournée essentiellement vers l'industrie, de développer des politiques publiques pour accroître l'attractivité de son territoire et de participer à la reconversion de certaines entreprises.

C'est dans l'amphithéâtre de l'Institut Universitaire de Technologie de Châtelleraut, que le protocole d'accord « territoires d'industrie » a été signé ce mardi 19 mars. « C'est un moment important pour le bassin d'emploi de Châtelleraut, confie en préambule Jean-Pierre Abelin, maire de Châtelleraut et président de l'agglomération de Grand Châtelleraut. La région, l'État, l'agglomération travaillent afin de trouver une solution et un plan d'action pour le développement économique de ce bassin. »

Un territoire tourné vers l'industrie

Grand Châtelleraut accueille un bassin industriel très développé. Cela ne date pas d'hier, puisqu'un des symboles de la ville reste les deux hautes cheminées de brique qui sont celles de la manufacture d'armes (fermée en 1968) dont on fêtera en septembre prochain les 200 ans. Cette agglomération du nord de la Vienne représente le deuxième bassin industriel de la Nouvelle-Aquitaine. Sur 6 585 établissements actifs, 23,6% le sont dans l'industrie, 18% dans le commerce et 17% dans les services. 40,5% des salariés de Grand Châtelleraut travaillent dans l'industrie. « L'agglomération possède des atouts. Nous sommes la porte d'entrée de la Nouvelle-Aquitaine en venant de Paris : Il y a une capacité d'accueil, des transports à proximité avec l'A10 et la Ligne Grande Vitesse », rappelle Jean-Pierre Abelin.

Et même si les voyants paraissent au vert, le maire et président d'agglomération reste méfiant. Il l'a vu durant la crise de 2008 (avec la fermeture de New Fabris, et la baisse d'activité de la plupart des autres entreprises du secteur de l'automobile), il le constate encore aujourd'hui avec les Fonderies du Poitou, menacées de disparition. « Être

autant tourné vers l'industrie est un atout pour l'emploi, reconnaît Jean-Pierre Abelin , puisque dans son agglomération le taux de chômage est de seulement 8,3%. Mais ça peut être une faiblesse car nous dépendons de grands groupes qui n'ont pas leur siège ici, et parfois pas même en France. Ils peuvent donc prendre des décisions stratégiques qui peuvent impacter le territoire. »

La fragilité des sous-traitants

Pour les fonderies du Poitou, la marque automobile Renault est pointée du doigt par les salariés. L'entreprise qui fabriquait notamment des culasses pour les moteurs diesel ont vu les commandes tout simplement stoppées par leur principal client. Les tribunaux de commerce de Lyon et Poitiers étudient trois offres de reprise, l'audience a été plusieurs fois reportée et devrait avoir lieu le 27 mars. Un sujet que le président de la région Nouvelle-Aquitaine, Alain Rousset, signataire de ce protocole territoire d'industrie, ne pouvait pas éluder. « Je pensais venir avec une bonne nouvelle concernant les Fonderies du Poitou. Il y a un nouveau renvoi de la décision par les tribunaux de commerce. Cependant je vous confirme que la région maintient la subvention de 2,9 millions d'euros pour accompagner la reprise et cette transformation. » Pour lui, le cas des Fonderies met en première ligne les difficultés face à la sous-traitance en France. « 80% des PME sont des sous-traitants. C'est le problème de l'industrie française et l'une des fragilités de notre système. Il y a des tensions énormes auprès des sous-traitants », poursuit le président de la région.

C'est aussi l'une des raisons de la mise en place d'un tel dispositif. « Cette démarche concerne l'ensemble des acteurs qui participent à l'accroissement du territoire d'industrie. Actuellement nous sommes dans une période de nouveau souffle économique. Je pense que le travail territorial autour notamment de l'innovation doit être l'un des leviers d'une évolution marquante », confie le sous-préfet de Châtelleraut, Jocelyn Snoeck. Aujourd'hui, le secteur de l'industrie recrute et 50% des recrutements sont difficiles à pouvoir. Sans doute parce que la formation est l'une des faiblesses du territoire. La région veut y palier. « Elle s'engage sur la possible installation d'une école de formation. L'offre n'est pas suffisante actuellement. Il faut qu'elle évolue et qu'elle se développe : pour cela les collectivités et les entreprises doivent travailler ensemble », souligne Jean-Pierre Abelin. Alain Rousset va même plus loin que le maire de Châtelleraut et cible la Recherche et le Développement (R&D). « Les entreprises qu'on a accompagnées en R&D ont doublé leur emploi en 5 ans. L'innovation est un enjeu énorme. Pour cela les entreprises doivent travailler en coopération avec le monde universitaire et qu'il y ait un transfert de connaissance ».

Sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, ce sont 15 territoires qui sont labellisés « territoires d'industrie » (en France, il y en a 136). Grand Châtelleraut a été désigné comme territoire pilote. Dans la région, il y en a deux autres : le Val de Garonne Guyenne Gascogne et Lacq-Pau-Tarbes. Ce dispositif « territoires d'industrie » n'en est qu'à ses débuts. La phase d'ingénierie, avec l'élaboration d'un cahier des charges, va commencer dès le mois de mai pour mettre en route le plus rapidement possible des actions. Car il est clair qu'il s'agit d'un levier pour l'économie et la vie de l'agglomération châtelleraudaise.

Julien Privat

Crédit Photo : Aqui.fr

Publié sur aqui.fr le 23/03/2019

[Url de cet article](#)